

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	32 (1944)
Heft:	662
Artikel:	Les récentes communications du Groupe d'économie ménagère de l'économie de guerre
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-265187

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

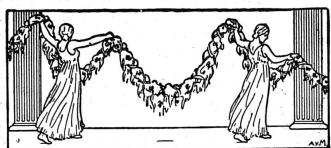
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



A travers les Sociétés

Les paysannes dans la ville fédérale.

Le 26 et le 27 mars arrivaient à Berne, de toutes les régions du pays, des paysannes en grand nombre pour une réunion de l'Association suisse des femmes dans l'agriculture.

Chacune des organisations cantonales qui font partie de cette association a naturellement une activité en rapport avec les conditions régionales de sa petite patrie, mais toutes, sans exception, visent à ce but commun : le relèvement de la profession, avec le désir de collaborer et de s'entraider. Aussi une grande cordialité régnait-elle entre toutes les participantes à l'Assemblée.

Un des désiderata les plus importants énoncés dans ces séances fut la création d'institutions pour former de bonnes maîtresses d'écoles ménagères aussi à la campagne, et non plus exclusivement dans les villes, où l'on n'enseigne pas tout ce qui est nécessaire dans les milieux ruraux, entre autres à faire le pain, à élever des animaux domestiques, à cultiver des plantes oléagineuses et textiles, etc. Des démarches ont déjà été faites auprès des autorités pour créer un séminaire spécifique dans ce but, ou du moins pour qu'un cours spécial de trois à six mois soit prévu.

L'assemblée des déléguées étant ouverte par la présidente suisse, Mme Kohler-Burg, on entendit Mme Rosa Neuenschwander développer les plans du groupement bernois pour relever la profession: suggestions et projets intéressants

que nous regrettons de ne pouvoir même résumer ici, faute de place.

M.-L. P.

(Retardé faute de place).

Institut des Ministères féminins de Genève.

L'assemblée générale s'est déroulée lundi 1er mai, à 20 h. 30 dans le local de l'U. C. J. F., Tacomerie 5. Un public attentif prit connaissance du rapport de son président, M. le professeur Eugène Choisy. Depuis quelques mois deux postes se sont ouverts à l'activité d'élèves diplômées de l'I. M. F.: le secrétariat de l'Oeuvre de la jeune fille de l'Eglise française de Zurich (Mme Renée Thiemann) et le secrétariat de la Croix-Bleue de Lausanne (Mme Ant. Duperret). L'I.M.F. a organisé avec succès un cours de formation pédagogique et psychologique en 10 leçons à l'Université. Le rapport financier mentionna un don de 8.000 fr. du Fonds européen qui donnera la possibilité à plusieurs étudiantes françaises d'entreprendre des études à l'I.M.F. de Genève.

Puis deux élèves diplômées parlèrent de leur activité. Mme G. Hubert qui vécut en France l'été de 1940 était fort bien préparée pour entreprendre la tâche qui lui est actuellement confiée: S. C. F. dans un camp de réfugiés de Genève. Comme assistante sociale, elle accomplit un ministère d'accueil, de compréhension et d'entraide auprès de ceux que la guerre fait fuir si nombreux loin de leur patrie. Ce sont les plus exposés, les plus déficients qui arrivent dans ce camp: les enfants, les adolescents, les futures mères, les personnes âgées, et aussi les combattants de toutes armes. En principe, un réfugié est un «convalescent» qu'il faut faire renaitre à sa dignité d'être humain.

Mme M. Keller, auxiliaire de paroisse à Genève, montra la diversité des tâches que trois paroisses de l'Eglise nationale de Genève confient à six ministères féminins. L'irruption d'auxiliaires féminines dans des foyers habitués au ministère du pasteur est encore un sujet d'étonnement pour

beaucoup de protestants. Cette réaction est naturelle, et fait place à la confiance lorsque l'aumône explique clairement le rôle particulier qui lui est dévolu comme femme et comme organisme nouveau dans l'activité de l'Eglise.

La séance se termina par la lecture de plusieurs messages de ministères féminins au travail dans divers champs d'évangélisation de France et d'ailleurs.

K.

L'alcoolique est un malade.

Pour l'une de ses séances mensuelles l'Association lausannoise pour le Suffrage avait prié M. Albert Blanc, préfet de Lausanne, de lui exposer les modalités de la loi vaudoise du 5 février 1941 sur le traitement obligatoire de l'alcoolique et sur les résultats obtenus. Après avoir défini l'alcoolique, le conférencier a exposé, d'une façon claire et familière qui a vivement intéressé son nombreux auditoire, les divers moyens prévus pour corriger et guérir le malade: celui-ci ayant été signalé à l'Office cantonal par sa famille, la police, l'assistance ou les tribunaux, une enquête est faite par une assistante sociale, puis suivie d'un examen médical. L'Office cantonal décide alors, ou bien de donner un avertissement, ou bien de faire signer un engagement d'abstention. Sont aussi prévus le contrôle médical régulier, la cession du salaire à la femme ou à un tiers. Si le malade retombe, c'est alors l'internement (pour les femmes à Bétheda, Lausanne) après une cure de désintoxication à Cery. L'internement terminé, le malade reste encore sous contrôle pour une période de deux à cinq ans.

Il est difficile de dire en si peu de temps quels sont déjà les résultats obtenus. La reconnaissance des désintoxiqués et de leur famille prouve cependant que la loi attire son but, sans qu'il soit possible d'établir une statistique, et elle doit pouvoir compter sur la collaboration du public, que cette lutte intéresse au premier chef. Au cours de la discussion, Mme Jeantet-Niclet a insisté sur l'utilité des collaboratrices bénévoles

qui visitent les malades et leur famille, et qui ne sont que 24 à Lausanne, alors qu'il en faudrait davantage, les visites devant se faire plusieurs fois par semaine. Mme J. Paschoud, juge à la Cour pénale des mineurs, a relevé combien souvent l'alcoolisme se trouve à l'origine de la criminalité infantile.

S. B.

Institutrices genevoises.

Si l'activité de ce groupement est souvent d'ordre strictement professionnel, elle intéresse pourtant toutes les femmes, soit parce que l'éducation elle-même offre un intérêt universel, soit parce que la solidarité féminine ne saurait se désintéresser de celles à qui incombe une si grande responsabilité.

Au cours de l'exercice 1943-1944, les institutrices genevoises ont étudié un nouveau plan d'études proposé par le Département de l'Instruction Publique. Elle se sont occupées de la situation faite aux jeunes institutrices: le Département demande à tout candidat instituteur, dès avant sa nomination, de s'engager à rester au moins 5 ans au service de l'Etat de Genève. Or d'autre part, à cause d'une loi récente interdisant ce que l'on appelle nommément le «cumul» des fonctions, une institutrice épousant un fonctionnaire ne peut plus conserver son poste et est donc contrainte de le quitter. Mais elle doit cependant payer au Département l'indemnité prévue pour les fonctionnaires n'arrivant pas au terme de leur engagement de 5 ans. Une solution doit être trouvée à cette situation.

L'Union a entretenu les meilleures relations avec les groupements similaires: Union des Institutrices, Amicale des Ecoles Enfantines, de même qu'avec les groupements romand et suisse. Membre du Centre de Liaison des Sociétés Féminines et de diverses associations, elle prouve ainsi qu'elle est consciente de la solidarité qui unit aux tâches civiques et sociales poursuivies par ces groupements.

N. B.

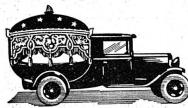
POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessous

FORMALITÉS GRATUITES



EN CAS DE DÉCÈS

sapprouvées.¹ Il faut dire aussi, et cela pour la décharge de nos autorités, que vu l'afflux considérable des réfugiés, il a fallu improviser: improviser la législation, le budget, les camps, le ravitaillement; que près de 15 millions ont déjà été dépensés en 1943 rien pour que les seuls camps de travail pour hommes; que chaque baraquement construit pour 150 personnes environ coûte 150.000 fr., et le reste à l'avant... C'est entendu, mais la guerre sur notre sol nous aurait coûté bien davantage matérinellement, et les souffrances infinies d'âmes libres opprimées nous sont du moins épargnées. Souhaitons donc que, de cette vérité première, s'inspirent bien davantage, toujours davantage, tous ceux à qui incombe la lourde et difficile tâche de faire de notre pays, non pas un lieu d'exil et de misères morales, mais une vraie terre d'accueil et de paix.

E. Gu.

¹ Suggérant très judicieusement l'idée qu'il serait bon de faire comprendre aux réfugiés que certaines mesures de police qui leur paraissent inacceptables ont dû être prises pour des motifs spéciaux et que, ne connaissant pas la situation dans notre pays, ils ne peuvent pas toujours les comprendre du premier coup, M. Ferrière s'attriste de la part d'un militaire cette réponse, hélas caractéristique du plus déplorable état d'esprit: «Nous n'avons pas de motifs à leur donner. Ils n'ont qu'à obéir. Un point, c'est tout.»

Demandez

le MOUVEMENT FÉMINISTE
dans les kiosques de l'
AGENCE NAVILLE

Les récentes communications du Groupe d'économie ménagère de l'économie de guerre.

Comme toujours, il y a des choses utiles à glaner dans les circulaires, régulièrement envoyées par ce groupe de l'économie ménagère qui dirige Mme Rickli à bon nombre de nos organisations comme à la presse féminine et féministe. Nos lectrices savent que la place dont nous disposons nous permet en aucune façon de détailler les indications reçues, dont une partie d'ailleurs paraît souvent dans les quotidiens, et le Comité du Mouvement estime que notre journal a une autre tâche à remplir que celle de publier des recettes ménagères que l'on a l'occasion de lire dans tant d'autres publications, mais que, en revanche, il est utile souvent pour celles qui désirent connaître les motifs des unes ou des autres des prescriptions fédérales, d'être renseignées sur des questions d'ordre économique et agricole leur permettant de mieux s'adapter, parce que les comprenant mieux, aux décisions prises en haut lieu.

C'est ainsi qu'elles liront avec intérêt les deux études contenues dans la circulaire N° 76 et consacrées l'une au *Renchérissement pendant les deux guerres mondiales*, avec un suggestif graphique à l'appui, l'autre aux mesures prises par l'Office fédéral de guerre en faveur des mesures d'assistance. Une autre de ces circulaires, qui mériterait d'être largement reproduite, contient des détails peu connus du grand public sur l'établissement des cartes de rationnement alimentaire: fixation des rations selon l'état de la produc-

tion indigène et des importations effectives ou probables; établissement de cartes, soit répartition des denrées selon les bandes de coupons, ce qui doit représenter le jeu de puzzle le plus complet que l'on puisse imaginer! et enfin impression de la carte d'après ses modèles différents (cartes A carte B, semi-carte, carte pour enfant, cartes supplémentaires, etc., etc.) ce qui doit également constituer un casse-tête chinois, et pour ceux qui en établissent le type et pour ceux qui l'impriment!

Des annexes destinées à un sujet spécial sont fréquemment jointes à ces circulaires, les une consacrées à certaines denrées spécialement étudiées (conserves de poisssons, légumes secs, par exemple), les autres apportant des renseignements précis sur l'usage du cuir ou l'industrie du gaz.

De temps en temps une liste complète des publications officielles éditées sur des questions

ménagères est également jointe à ces envois: rappelons que l'on peut se procurer ces dernières pour un prix très modique, soit à ce Groupe d'économie ménagère, Monbijoustrasse, 34, Berne, soit au Service d'information de la Centrale d'économie de guerre, Berne, 3, et que les Commissions féminines intitulées dans chaque canton pour les questions ménagères sont, de leur côté, toujours prêtes à renseigner leurs lectrices sur ces sujets.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lors de sa dernière séance, le Comité de l'Alliance a été heureux d'apprendre que le Secrétaire féminin suisse avait aménagé ses locaux dès le 1^{er} avril. Une aide-secrétaire a été engagée pour travailler aux côtés de Mme Schaefer-Robert. La Commission fédérale des occasions de travail a accueilli de façon favorable la proposition d'accorder des subventions pour fournir des aides féminines aux paysannes surchargées. Ce service est actuellement bien organisé par Pro Juventute et il faut s'efforcer de le faire connaître aux intéressées; il pourra y avoir ainsi d'utilles échanges entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Quant à l'assurance-vieillesse, on sait maintenant que deux Commissions d'experts seront chargées d'examiner cette question. L'Al-

liance a établi une liste de personnalités qui pourraient être appelées à faire partie de la plus nombreuse de ces commissions.

Le Comité a encore entendu divers rapports sur les séances auxquelles les déléguées de l'Alliance ont assisté; mentionnons le Comité consultatif de l'Economie de guerre, et surtout l'Assemblée de l'Union suisse pour le travail à domicile, au cours de laquelle le vice-président, M. Rubin, a été élu président. La proposition de différencier les tarifs pour les travaux de tricotage spécialisés (pull-over, vêtements d'enfant, etc.) et ceux qui peuvent être faits par n'importe qui, tels que les chaussettes courtes, a été examinée, mais, jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Le Comité a eu entre les mains le beau volume remis aux jeunes gens à l'occasion des promotions civiques à St-Gall. Il a prié la Commission d'éducation d'examiner s'il ne serait pas opportun d'avoir quelque chose d'analogique pour les jeunes filles.

V. W.

Carnet de la Quinzaine

Dimanche 14 mai:
GENÈVE : Les cinq minutes de la solidarité, causerie par Radio, 18 h. 55: La maison de vacances de Colovrex.

Vendredi 19 mai:
LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin. Section de Lausanne, 12, Etraz, 20 h. 30: Partie statutaire. — L'adoption, causerie par Mme Pidoux, assistance sociale du Service de justice.

Samedi 20 mai:
GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 45: Assemblée générale. Rapports divers. Election du Comité. — Thé avant la séance.

Dimanche 21 mai:
LAUSANNE: Les cinq minutes de la solidarité, causerie par Radio, 18 h. 55: Les colonies de vacances de Pro Juventute.

Lundi 22 mai:
LAUSANNE: Colloque des Travailleuses sociales, Salle paroissiale de la Solitude, 17 h. précises: Les camps de travail des réfugiés.

Samedi 27 mai:
LAUSANNE: Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, causerie par Radio, 14 h. 50: Une éducation pour toutes, par Mme Marg. Evard, Dr. ès lettres.

HOTEL DE LA PAIX LAUSANNE

La plus belle situation
Son cabaret en vogue
AU COUP DE SOLEIL" avec Edith et Gilles

MESDAMES, pour vos vacances
choisissez l'hôtel

Helvétie & des Familles MONTRÉUX

CONFORTABLE — PRIX MODÉRÉS
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

BAS - LINGERIE - TRICOT - ROBES ET BLOUSES COSTUMES ET MANTEAUX

Spécialités

Nouveautés

Exclusivités

RUE DE BOURG, 8

LAUSANNE

Tel. 2.42.24

Il FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

L'arme secrète
de la cuisinière?
c'est d'ajouter un peu
de

Cénovis
(sans coupons)
dans les potages, sau-
ces, légumes, viandes

FINIDOL

POURQUOI SOUFFRIR ENCORE
DE RHUMATISMES?

de sciatique, arthrite, lumbago, névralgie? La cure rationnelle de FINIDOL, surfeignant très vite vos douleurs, empêche la formation de rhumatismes et élimine vos nerfs et vos articulations.

FINIDOL arrache la douleur!
Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr.50